



CRITERE
1.2
PERMIS B

18 rue Jacques Prévert

69140 Rillieux la pape

Tel : 06.10.24.63.01

Mail : aemacadam69@gmail.com

Agrément : E2206900080

SIRET : 9075914200014

<https://auto-ecole.codesrousseau.fr/annuaire-auto-ecoles/rillieux-la-pape/macadam/31119>

ENJEUX DE LA FORMATION PRÉPARATOIRE A L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un programme de formation est mis en place.

L'objectif général

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à occuper l'espace public de circulation, sans mettre en danger sa vie et celle des autres, en respectant en toute circonstance le Code de la route et en adoptant un principe de prudence vis-à-vis des autres usagers.

Les règles et principes de conduite appris au cours de la formation sont donc essentiels. Ils ont non seulement pour but de préparer l'élève à sa future vie de conducteur mais également le candidat à l'examen du permis de conduire.

Pour cela, il faut apprendre **la théorie**.

CRITERE 1.2 PERMIS B

Théorie

Cette formation s'articule de la façon suivante :

- Entraînement à l'épreuve théorique générale avec support matériel tel que dvd dont la correction, tests sur internet et cours thématiques assurés par un enseignant de la conduite. Cet entraînement portera sur les 10 thèmes qui composent l'épreuve théorique générale.

L : la circulation routière

C : Le conducteur

R : La route

U : Les autres usagers

D : Notions diverses

A : Premiers secours

P : Prendre et quitter son véhicule

M : La mécanique et les équipements

S : La sécurité du passager et du véhicule

E : L'environnement

- Des cours thématiques seront dispensés dans les locaux de l'auto-école par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. En tout, 23 thèmes seront abordés.

Lorsque l'élève a obtenu son code, il entre en **formation pratique**.

Pratique

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Le programme de la formation pratique s'appuie sur le référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC).

Quatre compétences générales devront être acquises en fin de formation :

- **C1 MAÎTRISER LE MANIEMENT DU VÉHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL.**
- **C2 APPRÉHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES.**
- **C3 CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS.**
- **C4 PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME SURE ET ECONOMIQUE**
-

DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE :

Inscription à l'examen :

L'épreuve du Code de la route a été privatisée.


Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen.

Pour s'inscrire à l'examen, vous pouvez choisir le jour et l'heure de votre examen sur les créneaux disponibles et mis à disposition par l'un de ces opérateurs.

Le jour de l'épreuve, il faut impérativement vous munir de votre pièce d'identité et de votre convocation à l'examen.

Pendant l'examen :

Vous passez votre examen soit sur tablette tactile.



CRITERE
1.2
PERMIS B

L'épreuve est composée de 40 questions à choix multiples tirées dans la banque officielle de 1 000 questions, réparties autour de 5 thèmes

Officiels, vous avez droit à 5 erreurs.

Vous réussissez donc l'épreuve lorsque vous obtenez au moins 35 bonnes réponses.

2 formats de visuels-vous sont proposés : des photos statiques et des vidéos.

4 formats de questions sont proposés.

- une question à 2 réponses.
- une question à 3 réponses.
- une question à 4 réponses.
- une double question à 2 réponses chacune.

Il y a toujours au moins une réponse juste et au moins une réponse fausse, vous avez 20 secondes pour répondre une fois que la question a été posée, prenez donc le temps de réfléchir et ne vous précipitez pas.

Après l'examen :

Votre résultat vous sera envoyé par mail le jour même ! Vous devrez en informer l'auto-école.

Ce mail vous communiquera le nombre de fautes que vous avez commises pour chaque thème et vous obtiendrez votre résultat : favorable ou défavorable.

Ce mail sert de justificatif d'obtention du code de la route en cas de résultat favorable.

Gardez le précieusement et transférez ce document à l'adresse suivante **aemacadam69@gmail.com**

Si vous avez échoué, pas d'inquiétude, vous pouvez repasser le code quand vous voulez et où vous le souhaitez 48 h après.

DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE PRATIQUE :

Elle permet de contrôler si les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats lui permettent de circuler en toute sécurité. Cette épreuve est définie par l'arrêté modifié du 19 février 2010 relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B.

Déroulement :

Pendant cette épreuve, l'examineur évalue la capacité à la conduite du candidat, et notamment :

- Le respect des dispositions du Code de la route .
- La connaissance du véhicule et la capacité à déceler les défauts techniques majeurs (la maîtrise du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses).
- La capacité à conduire dans le respect de l'environnement.
- La capacité à assurer sa propre sécurité et celle des autres usagers, en particulier des plus vulnérables.
- La capacité à percevoir et à anticiper les dangers engendrés par la circulation et à agir de façon appropriée.

Déroulement : L'épreuve dure 32 minutes.

Elle comprend :

- La vérification de la recevabilité des documents d'examen.
- L'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il s'agit d'un candidat en formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) ou d'un candidat titulaire d'une attestation de fin de formation initiale.
- La présentation de l'épreuve par l'examineur.
- L'installation au poste de conduite.
- Les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat.
- Une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes.
- La réalisation d'un test de la vue.
- La réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière.
- Un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière.
- Des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et une question de premier secours .
- L'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.

Résultat :

Le résultat est disponible 48h après le passage à l'examen. En cas d'échec, une formation complémentaire est souhaitable.

L'évaluation:

L'évaluation consiste à valider les compétences des candidats au travers des situations de conduite rencontrées.

Connaître et maîtriser son véhicule

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord du véhicule.
- Effectuer des vérifications du véhicule en lien avec la sécurité routière.

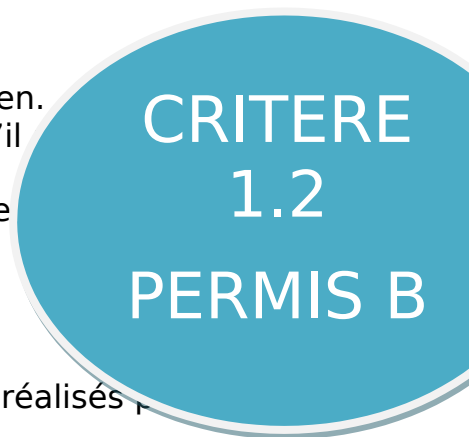
Connaître et utiliser les commandes :

- Prendre l'information.
- Adapter son allure aux circonstances.

Appliquer la réglementation :

- Communiquer avec les autres usagers.
- Partager la chaussée.

Maintenir les espaces de sécurité :



- Analyse des situations.
- Adaptation aux situations.

Conduite autonome :

Conduite économique et respectueuse de l'environnement.

Évaluation de la conduite effective

Pour chacune des compétences, l'expert attribue la note 0, 1, 2, ou 3, en s'appuyant sur les définitions suivantes :

- **Niveau 0** : au moins une composante de la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer. Pour autant, la sécurité n'a pas dépendu des tiers.
- **Niveau 1** : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.
Elle a été mise en œuvre pendant l'examen de manière incomplète.
- **Niveau 2** : la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualités variables.
- **Niveau 3** : la compétence est correctement et régulièrement restituée, le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile. Le niveau 3 ne correspond pas nécessairement à une prestation parfaite et l'évaluation doit tenir compte tant du contexte de réalisation des actions de conduite que de l'expérience limitée du candidat.

CRITERE
1.5

PERMIS B

L'expert évalue l'autonomie et la conscience du risque du candidat au travers des compétences suivantes.

- Analyse des situations
- Adaptation aux situations
- Conduite autonome.

S'agissant de l'analyse et de l'adaptation aux situations, l'évaluation intègre :

- L'observation du comportement du candidat .
- La pertinence des réponses fournies par le candidat au questionnaire éventuel de l'expert.

Au cours de l'épreuve pratique, le candidat devra réaliser une des six manœuvres suivantes :

1. Marche arrière en ligne droite.
2. Marche arrière en arrondi ou en angle.
3. Rangement en créneau.
4. Rangement en épi.
5. Rangement en bataille.
6. Demi-tour.



Le certificat d'examen du permis de conduite (C.E.P.C.)

C'est sur ce document que l'examineur note les erreurs commises par le candidat.

A l'issue de chaque examen, sauf pour les candidats des lycées professionnels et les candidats excusés à l'issue d'une régularisation, l'expert établit un certificat d'examen du permis de conduire sur lequel il dresse le bilan des compétences restituées par le candidat.

Ce document est disponible sur internet 48h après le passage de l'épreuve.